

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL,

Excusés avec pouvoirs, BOULHOL M (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), FONT F (pouvoir à D'AVERSA M)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : VIALARD JL

Délibération N° 0014/2024

Objet : MNT : avenant N°1 au contrat de prévoyance collective N°042093 PVC 00MY12

La convention de participation pour le risque prévoyance, souscrite par le CDG42 avec la MNT, a débuté le 1^{er} janvier 2020. A ce jour 154 collectivités et établissements ligériens y ont souscrit : ce sont 3148 agents qui sont protégés en cas d'arrêt de travail prolongé.

Depuis sa mise en place, 542 demandes de prestations ont été traitées pour maintenir le niveau de vie des agents suite à leur passage à demi-traitement consécutif à un arrêt de travail.

En 3 ans, 1 233 189 € de prestations ont été versés.

Ainsi, pour 100 € de cotisations collectés, 136 € de prestations ont été versées. Cela représente un déficit de 92 238 € au 31 mars 2023.

Afin de réduire ce déséquilibre financier, les administrateurs du CDG42, au cours du conseil d'administration du 10 10 2023 ont validé, la proposition de la MNT tenant à une hausse tarifaire de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

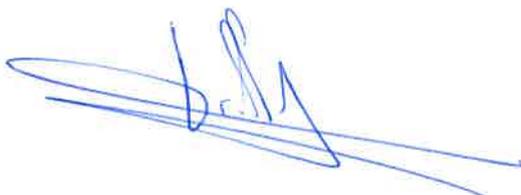
Cette augmentation respecte les termes contractuels qui indiquent « qu'en cas de déficit du contrat, l'opérateur pourra proposer une augmentation de 5 %. Cette augmentation permettra de maintenir la pérennité de la convention de participation « prévoyance »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant N°1 au contrat de prévoyance collective

Farnay, le 25 janvier 2024

Le secrétaire
Jean-Luc VIALARD

Le Maire
Jean-Alain BARRIER



MAIRIE DE FARNAY
42-LOIRE